

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Drout fiscal de l'entreprise (4DR2238)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Master bilingue en droit	Cours: 2 ph	oral: 15 min	4
Master en droit	Cours: 2 ph	oral: 15 min	4

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Printemps

Equipe enseignante:

Prof. Thierry Obrist avec interventions ponctuelles de représentants de l'administration fiscale ou de l'industrie.

Objectifs:

Ce cours a pour objectif de préparer les étudiants à identifier les risques fiscaux qui peuvent survenir en relation avec des entreprises et à trouver des solutions concrètes aux problèmes les plus fréquents. La fiscalité est un domaine très important dans la vie des entreprises et la connaissance approfondie de cette matière est un prérequis pour tout juriste actif dans le monde des affaires.

A l'issue du cours, les étudiants auront vu les éléments les plus importants de la fiscalité de l'entreprise et auront acquis les armes nécessaires à la résolution de cas pratiques complexes.

Contenu:

Le cours est divisé en trois parties principales. La première traite de l'impôt sur le bénéfice avec, en particulier, l'examen du fonctionnement des règles sur les distributions dissimulées de bénéfice, des règles sur la sous-capitalisation de sociétés de capitaux, des statuts fiscaux cantonaux (statuts holding, sociétés mixtes ou sociétés de domicile) ou les allégements existants en faveur d'entreprises nouvellement créées. La deuxième partie se concentre sur plusieurs impôts fédéraux importants en fiscalité de l'entreprise que sont l'impôt anticipé, les droits de timbre et la TVA et représente, dans ce contexte, un approfondissement du cours de droit fiscal suisse. La troisième partie fournit un aperçu des règles régissant les restructurations d'entreprises, en particulier les fusions, les scissions et les démembrements d'entreprises.

Aucune connaissance préalable de comptabilité n'est requise mais le cours préparera les étudiants à la lecture de la comptabilité d'entreprise (bilan et compte de pertes et profits), matière extrêmement importante en pratique.

Forme de l'évaluation:

Examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation.

Documentation:

Les présentations powerpoint, arrêts, articles de doctrine et documents administratifs (circulaires, lettre-circulaires, notices, etc.) sont consultables sur Claroline.

En outre, les étudiants peuvent se procurer deux livres qui les aideront à préparer les examens, à savoir OBRIST THIERRY, Introduction au droit fiscal suisse, Collection les Abrégés, à paraître en 2015 et OBRIST THIERRY, Recueil de cas pratiques en droit des affaires, droit fiscal et droit commercial, 2014.

Forme de l'enseignement:

Cours interactif agrémenté de nombreux exemples pratiques et commentaires d'arrêts.